

Ecole Sainte Trinité-Cardinal Mercier II

Enseignement fondamental



Informations sur...

Projet éducatif.

Projet pédagogique.

Projet d'établissement.



Ecole fondamentale Sainte
Trinité-Cardinal Mercier II
8, rue du Nid
1050 Ixelles
Tél : 02/648.62.80
Direction : M. Burani

1. Bienvenue chez nous	Pg 4
2. Projets d'école	Pg 5
2.1 <i>Projet éducatif</i>	Pg 5
2.2 <i>Projet pédagogique</i>	Pg 8
2.3 <i>Projet d'établissement</i>	Pg 9
2.3.1 <i>Projet éducatif</i>	Pg 10
2.3.2 <i>Projet pédagogique</i>	Pg 11
2.4 <i>Projet pastoral</i>	Pg 12
3. Pour trouver plus de bonheur à vivre ensemble	Pg 12
3.1 <i>Présentation</i>	Pg 12
3.2 <i>Voici les règles de sécurité</i>	Pg 13
3.3 <i>Voici les règles de vie en commun</i>	Pg 13
4. La vie au quotidien dans notre école	Pg 14
4.1 <i>Notre section maternelle</i>	Pg 14
4.1.1 <i>Présentation</i>	Pg 14
4.1.2 <i>Objectifs</i>	Pg 14
4.1.3 <i>Horaires</i>	Pg 15
4.1.4 <i>Services</i>	Pg 15
4.1.5 <i>Activités</i>	Pg 15
4.2 <i>Notre section primaire</i>	Pg 15
4.2.1 <i>Présentation</i>	Pg 15
4.2.2 <i>Horaire</i>	Pg 16
4.2.3 <i>Services</i>	Pg 16
4.3 <i>Nous pratiquons des cycles de la maternelle au primaire</i>	Pg 16
4.3.1 <i>Présentation</i>	Pg 16
4.3.2 <i>Cycle 2.5/5</i>	Pg 17
4.3.3 <i>Cycle 5/8</i>	Pg 18
4.3.4 <i>Cycle 8/10</i>	Pg 19
4.3.5 <i>Cycle 10/12</i>	Pg 19
4.3.6 <i>Règles communes à toutes les classes</i>	Pg 20
4.4 <i>Cours et activités scolaires</i>	Pg 20
4.4.1 <i>Français</i>	Pg 20
4.4.2 <i>Mathématique</i>	Pg 20
4.4.3 <i>Néerlandais</i>	Pg 21
4.4.4 <i>Religion</i>	Pg 21
4.4.5 <i>Education sportive</i>	Pg 21
4.4.6 <i>Sorties et visites extérieures</i>	Pg 22
4.4.7 <i>Classes découvertes</i>	Pg 22
4.4.8 <i>Bibliothèque</i>	Pg 22
4.4.9 <i>Activités parascolaires</i>	Pg 23
4.4.10 <i>Sorties et entrées dans l'école</i>	Pg 23
4.5 <i>Services</i>	Pg 24
4.5.1 <i>Repas et surveillance de midi</i>	Pg 24

4.5.2 Garderies et études dirigées.....	Pg 24
4.5.3 Inscriptions aux services.....	Pg 25
4.5.4 Facturation et modalité de paiement.....	Pg 25
4.5.5 Absences aux services.....	Pg 26
4.5.6 Services occasionnels.....	Pg 26
4.5.7 Sécurité et assurances.....	Pg 26
4.5.8 Fancy-fair.....	Pg 27
4.5.9 PMS.....	Pg 28
4.5.10 Infirmière et santé à l'école.....	Pg 28
5. Informations pratiques.....	Pg 29
5.1 <i>Comment nous contacter ?</i>	Pg 29
5.1.1 Le pouvoir organisateur.....	Pg 29
5.1.2 La direction.....	Pg 30
5.1.3 Secrétariat – Comptabilité.....	Pg 30
5.1.4 Les enseignants.....	Pg 30
5.2 <i>Inscription</i>	Pg 31
5.3 <i>Uniforme</i>	Pg 31
5.4 <i>Les rangs</i>	Pg 32
5.5 <i>Les absences</i>	Pg 32
5.5.1 Pour la section maternelle.....	Pg 32
5.5.2 Pour la section primaire.....	Pg 33

1. Bienvenue chez nous

C'est en 1895 que l'INSTITUT de la SAINTE TRINITE accueillait ses premiers élèves. Les Religieuses Trinitaires de VALENCE en France, fondatrices de l'école, ont donné à leur Maison un esprit de famille, empreint de simplicité, de liberté vraie et de partage fraternel.

L'Ecole Cardinal Mercier, à l'origine école paroissiale a été reprise par les religieuses.

Grâce à la collaboration de tous, notre institution a su garder son caractère familial tout au long de ses plus de **cent ans** d'existence.

Depuis 2009, le pouvoir organisateur de nos deux écoles est rattaché aux institutions qui ont comme ligne de conduite la pédagogie enseignée par Saint Jean-Baptiste de La Salle.

Se référant à l'Évangile, l'école lasallienne se veut accueillante aux différentes convictions de vie, persuadée que le dialogue est une richesse dans la construction de la personne.

Son infrastructure ancienne est agréable et entretenue régulièrement. Un jardin d'un demi-hectare sert de cour de récréation ;

Notre projet éducatif contribue à la mission première de l'école qui est d'instruire, qualifier, doter nos élèves d'une formation solide et polyvalente ouverte sur le monde.

LA PARTICIPATION DES PARENTS À LA FORMATION DES ENFANTS EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE.

Les parents collaborent à tous les niveaux aux activités de l'école : conseil de participation, réunions entre parents et professeurs, réunions de classe, la fancy-fair et autres grands événements de l'école.

C'est dans cet esprit de collaboration, de continuité, que toute une équipe dynamique ayant les mêmes directions d'éducation et de travail ACCUEILLE vos enfants.

Les plus petits font leurs premiers pas dans les classes de MATERNELLES : cycle 2,5/4 ans

Le cycle 5/8 assure le passage entre les maternelles et les primaires

Les plus grands travaillent à la "Grande Ecole" PRIMAIRE : 8/10 ans – 10/12 ans

Les aînés poursuivent leur formation au SECONDAIRE.

TOUS ENSEMBLE, nous pouvons réaliser un programme ambitieux et faire de notre école, un lieu où :

- les jeunes préparent activement leur avenir,
- l'outil pédagogique est adapté à notre époque,
- tous les partenaires défendent solidairement le même projet.

C'est le vœu que nous formulons en vous souhaitant la BIENVENUE pour cette nouvelle année scolaire que nous espérons très FRUCTUEUSE pour TOUS.

2. Projets d'école

Nos projets éducatif et pédagogique s'inscrivent dans les intentions générales du décret "Missions".

Voici ces 4 intentions générales :

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne chez les élèves.

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale.

2.1 Projet éducatif

Missions de l'école chrétienne.

Être au service de l'homme
→ Éduquer en enseignant

3 objectifs :

Développer l'homme dans sa globalité en formant **sa personne** dans toutes ses dimensions.

Former en lui un **citoyen** de sa région, de son pays, de l'Europe, du monde.

Le munir de compétences qui lui permettront de prendre ses responsabilités dans la vie sociale et économique.

Service rendu à la lumière de l'évangile → Évangéliser en éduquant

6 points forts :

- Service de l'homme et amour de Dieu

Dans notre école, la relation pédagogique s'enracine et s'accomplit dans l'amour de Dieu, tel que Jésus nous l'a fait connaître. L'amour du prochain prend une place prépondérante

- Éducation aux valeurs

Notre école promeut dans sa démarche éducative des valeurs évangéliques qui sont aussi le bien commun de l'humanité :

le respect de l'autre,

la confiance dans les possibilités de chacun,

le sens du pardon et de la réparation,

la solidarité responsable,

l'intériorité ;

la créativité.

Elle se veut particulièrement attentive aux plus démunis.

- Inspiration chrétienne

L'école chrétienne a pour mission d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Elle entretient vivante la mémoire de l'événement fondateur, toujours actuel, la vie, la passion, la résurrection de Jésus-Christ.

Elle en témoigne par ses actes et trouve sa référence essentielle dans la personne de Jésus et dans les signes qu'en a gardés la tradition vivante de l'Eglise.

L'école chrétienne offre à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec le Dieu de Jésus, de se sentir interpellé par la Bonne Nouvelle de l'Évangile.

- La tâche au concret

Elle s'effectue dans l'activité même d'enseigner car là où se construisent les savoirs et les savoir-faire se forment l'esprit et le sens de la vie.

Les valeurs humaines et évangéliques se vivent aussi de façon concrète dans l'organisation scolaire et dans la façon de vivre les relations entre les personnes.

La qualité du cours de religion contribue grandement à cette même fin, surtout s'il est soutenu par l'éducation de la famille et de la paroisse.

L'école s'oblige à offrir des lieux et des temps de ressourcement, de prière véritable, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage où peut s'apprendre, avec des mots et des gestes, le sens de la foi.

C'est pourquoi nous demandons à tous nos élèves de ne porter aucun signe ostentatoire de leur religion qui se voudrait une entrave au respect de chacun.

Nous demandons à tous les élèves de participer respectueusement aux célébrations chrétiennes selon leur foi et dans la découverte de l'autre.

- Ouverture et liberté

L'école chrétienne accueille volontiers ceux qui se présentent à elle. Elle leur fait connaître son projet, pour qu'ils la choisissent en connaissance de cause : chrétiens et fidèles d'autres religions, croyants et non-croyants, chrétiens différents dans leur sentiment d'appartenance à la foi et à l'Église. Sans être nécessairement de la même communauté de foi, ils seront invités au moins à partager les valeurs qui inspirent les actions de l'école.

L'école chrétienne traite ceux qu'elle accueille dans le plus grand respect de leur liberté de conscience, en s'interdisant toute manipulation ou violence morale.

Chacun selon sa propre situation.

L'école chrétienne est une communauté de vie, elle entretient des liens avec l'ensemble de la communauté chrétienne. **Les organisateurs sont les garants de cette mission, la direction la promeut, les familles en sont bien informées et sont invitées à la soutenir et à y participer.**

- **Les membres du personnel de l'établissement collaborent loyalement au projet selon la tâche propre à chacun. Pour poursuivre une action cohérente, ils ont à cœur de faire vivre, dans leurs propos, leurs attitudes, leurs modes de relations, l'esprit qui anime ce projet.**

Chacun, selon ses possibilités, concourt aux mêmes buts

→ en apportant ses compétences,

→ en respectant les compétences de l'autre.

Les élèves

sont les acteurs de leur propre formation, avec l'aide des éducateurs, ils construisent, formulent leur projet personnel, mettent en œuvre les décisions prises par le conseil d'école.

Les parents

sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils les encouragent et les soutiennent dans leurs efforts, collaborent avec l'école dans son projet éducatif

Le Pouvoir Organisateur

perpétue la tradition des Fondateurs, prend soin du bien commun, rend compte de ses actions et des moyens qu'il y a affectés, garantit l'enseignement.

La direction

anime les projets éducatif et pédagogique pour qu'ils se réalisent dans l'école. A cette fin, elle gère les ressources tant humaines que matérielles. Est garante des décisions prises par l'Éducation Nationale, le P.O., les équipes enseignantes.

Les enseignants dans leurs tâches respectives sont les professionnels de l'école.

Ils **apportent** leurs savoirs et savoir-faire dans la maîtrise des apprentissages et dans les pratiques quotidiennes de la vie commune.

Ils **favorisent** l'épanouissement de l'élève dans une atmosphère familiale, en faisant confiance aux possibilités de chacun.

Ils **forment** les enfants à l'autonomie par la maîtrise des techniques, en favorisant la créativité.

Ils **éduquent** au sens de l'effort et du travail bien fait, au respect de soi (maintien, langage, discipline, propreté), des autres, de l'environnement.

Ils **stimulent** le sens de la solidarité par le travail en équipe, par le tutorat.

Pour offrir cet enseignement de qualité, les enseignants **actualisent** leur enseignement en suivant des formations continuées.

Les membres du personnel administratif, ouvrier et de surveillance

contribuent à la bonne marche de l'établissement, au respect des règlements et soutiennent les enfants dans l'emploi des « outils » qui les aident à vivre en société.

2.2 Projet pédagogique de l'enseignement fondamental catholique

Ce projet est sous-tendu par le souci de s'enrichir de la diversité des autres et de devenir citoyen. L'école est un de ces lieux privilégiés où la diversité sociale et culturelle est à exploiter comme une richesse pour grandir ensemble.

Des temps et des lieux d'accueil sont gérés ensemble de façon à valoriser l'expression de cette multiculturalité. Dans les activités, les échanges sont menés pour mettre en valeur les différentes sensibilités et les repères affectifs, culturels et cognitifs propres à chacun. Le souci de comprendre l'autre et de se faire comprendre traverse toutes les actions et démarches vécues, cela en cohérence avec l'esprit de l'Évangile.

Les enfants et les adultes approfondissent la construction de leur dimension sociale. Ils s'engagent dans l'accueil de l'autre et le respect mutuel et vivent le plaisir du dialogue, de la participation et de la prise de responsabilités solidaires. Ils assument les conflits inhérents à la vie de groupe et élaborent des moyens pour les gérer. En apprenant la réalité de la vie à l'école, ils font connaissance aussi avec leur rôle de citoyen responsable dans la société.

Cette construction de soi avec et par les autres, animée en référence à Jésus-Christ, influence l'organisation de tous les apprentissages spécifiques dévolus à l'école.

6 actions pédagogiques :

Construire le savoir

L'enfant est acteur de son apprentissage et non spectateur.

Pratique de l'évaluation formative

Il s'agit d'une activité d'observation qui permet à l'enfant et à l'enseignant d'être plus conscients de l'apprentissage qui se réalise et de la manière de le mener à bien. On s'intéresse surtout à ce qui se passe quand l'enfant construit ses compétences et ses connaissances et non plus seulement à l'obtention d'un résultat, d'une réponse exacte d'emblée.

Cette évaluation formative rend l'enfant acteur et responsable de son développement dans la mesure où elle s'accompagne d'une auto-évaluation.

Assurer la continuité des apprentissages en cycles

Apprendre nécessite du temps et construire des compétences est un processus lent et complexe exigeant plus d'une année scolaire.

C'est pourquoi un "*continuum pédagogique de 2,5 à 12 ans*" est à mettre en place. Il est structuré en 4 périodes d'apprentissages appelées "cycles".

Vu que les enfants du même âge ou d'âges différents sont à des niveaux de développement différents, ils rejoignent les groupements variés organisés par les enseignants.

L'ensemble de l'équipe éducative est responsable du développement des compétences et de la construction des connaissances de 2,5 à 12 ans.

Différencier les apprentissages

Tous les enfants sont différents. L'organisation de l'apprentissage ne peut se concevoir comme un déroulement standardisé. Chacun a son rythme, sa culture, son degré d'obstination, ses limites de vigilance. Il s'agit de proposer aux enfants de nombreuses situations ouvertes, des modes d'approches différents. On permet ainsi à chaque enfant de trouver les éléments nécessaires à sa progression.

Différencier, c'est aussi être attentif à varier les sollicitations en cours d'apprentissage pour que chacun progresse. Les enseignants ne privilégient plus une production finale dans un même laps de temps imparti à tous. Ils valorisent les brouillons de chacun et poursuivent, individuellement, la stimulation en conséquence.

Différencier, c'est croire qu'ils sont tous capables de progresser. C'est avoir la volonté de chercher les outils les plus pertinents pour surmonter les obstacles rencontrés.

Pratiquer un métier collectif

Les enseignants avec tous les partenaires de l'école, sont solidairement responsables de la mission qui est la leur dans l'école en cycles. La collaboration de tous est requise pour aider l'enfant à développer ses compétences de 2,5 à 12 ans et pour assurer le développement global, à la fois affectif, psychologique, moteur et intellectuel.

Cela n'est possible que grâce à un travail de concertation et d'ajustement permanent entre tous les enseignants.

Construire une communauté ouverte sur l'extérieur

L'école est un système dans lequel toute personne doit se sentir responsable de l'éducation de chaque enfant. Elle doit tenir compte des réalités politiques, économiques et sociales et permettre à l'enfant de s'impliquer dans cette réalité et d'utiliser les ressources de son environnement.

2.3 Projet d'établissement

Voici en quoi consiste le projet de notre école.

Avec ce document, nous voulons exprimer notre volonté de réaliser des actions autour de notre objectif

OUVERTURE À L'AUTRE ET AU MONDE

Afin de vivre cette ouverture dans la solidarité et la créativité, il est nécessaire que chacun :

prenne conscience de l'existence de l'autre,
adapte son attitude vis-à-vis de l'autre,
adapte sa façon de voir ou de faire voir les choses à l'autre.

De nombreuses activités sont mises en place pour favoriser cette ouverture :

au moins 3 visites de musée par an et par classe,
des participations à des concours culturels pour enfants.
rencontre avec une école de Paris pour les élèves de 4^e primaire.
une classe de découverte aux cycles 5/8 et 10/12.

2.3.1 Projet éducatif

Eduquer à la démocratie en formant des citoyens

2 points forts :

- Le respect des autres, des valeurs et des règles
- Outiller les enfants pour gérer leurs conflits.

Outils développés au sein de l'école :

Prendre le temps d'écouter (ex. : cercles magiques).

Favoriser le dialogue (ex. : dire des « mots-cadeaux » avant "de se battre").

Prendre conscience de ses sentiments et pouvoir les exprimer:

avec l'aide de l'adulte,

enfant ↔ enfant,

enfant par rapport à lui-même.

Faire prendre conscience à l'autre de ses actes. Règle d'or : "*Fais aux autres ce que tu aimes qu'on te fasse* »

Accepter l'autre dans ses différences.

Conseil de classe : 1 fois tous les 15 jours.

Conseil d'école : 1 fois toutes les 6 semaines au minimum.

Vivre la discipline de façon autonome. (Se passer des yeux du gendarme pour agir juste.)

Des règlements clairs et connus des enfants

2.3.2 Projet pédagogique

Ce projet est essentiellement basé sur le développement du sens en lecture et la continuité dans les apprentissages.

Outils développés au sein de l'école :

Utilisation de manuels dans les différentes disciplines qui donnent une ligne directrice pour les différents apprentissages de la troisième maternelle à la sixième primaire.

Préparation à la méthode de lecture et aux productions d'écrits dès la maternelle

Apprendre à lire avec la méthode « Colo » qui développe parallèlement les 4 compétences du français : savoir lire, écrire, écouter et parler. Parallèlement, cette méthode d'apprentissage permet aux enfants de se construire des valeurs de vie et de faire de la lecture un outil qui leur donne accès au plaisir, à l'information, à la communication à la narration...

La dictée n'est plus le moyen privilégié pour apprendre l'orthographe. **Nous exigeons des enfants une orthographe correcte dès qu'il écrit**, soit en copies, soit en productions d'écrits. Il doit apprendre à se relire, à se corriger plusieurs fois à partir des grilles et des apprentissages reçus. L'orthographe correcte doit devenir un réflexe. Afin d'y parvenir l'enfant doit posséder ses outils, s'y référer, automatiser les règles.

Utilisation des stratégies communes pour acquérir l'orthographe d'usage à partir d'un guide orthographique reprenant 4 200 mots en fin de 6^e primaire.

Concertations entre les enseignants des 2 écoles (Sainte Trinité-Cardinal Mercier I et II) favorisées par des projets communs.

Le travail en cycle.

C'est au contact de l'autre et notamment des aînés que l'enfant va travailler les savoirs, les démarches qui permettent aux plus faibles d'acquérir à leur rythme des compétences.

Donner des moyens qui permettent de transformer les faiblesses en forces apprenantes.

Une organisation de l'horaire et des activités du cycle 10/12 : les enseignants se répartissent les disciplines et les donnent dans chaque groupe d'enfants. La même personne enseigne ses matières de 5^e à 6^e. Le titulaire de la classe est celui qui a le plus d'heures avec les enfants. La concertation et le travail sur les mêmes projets permettent de garder l'esprit du fondamental, proche de l'enfant.

Organisation d'ateliers dans les différents cycles.

Travaux informatiques donnés par un professeur spécialisé.

Donner le goût de la lecture

Repérer et inventer des attitudes comportementales pour favoriser le goût à la lecture.

Développer le savoir-lire pour savoir-écrire.

Favoriser et mettre en valeur les productions d'écrits des élèves.

Développement de la bibliothèque de l'école.

Participation au prix Versele (lectures d'une série de livres et vote pour élire le "meilleur").

2.4 Le projet pastoral est porté dans la vie quotidienne de l'école

L'esprit biblique, la lumière de l'Évangile animeront la vie de notre communauté scolaire.

Je ne prends pas des chemins de violence mais je fais naître la vie autour de moi.

Conscientiser les enfants par rapport à leurs responsabilités dans l'école, dans les différents groupes auxquels ils participent

Outils développés au sein de l'école :

Le cours de religion

Les enfants sont invités à la célébration de l'Eucharistie dans le respect des convictions de chacun.

La gestion des conflits est basée sur des valeurs évangéliques ; le pardon et la réparation.

Le conseil de classe

La brochure ; « Pour trouver plus de bonheur à vivre ensemble »

3. Pour trouver plus de bonheur à vivre ensemble, il y a des règles à respecter

3.1 Présentation

Chaque personne a des droits et des devoirs.

Chacun et chacune ont le devoir de réparer le tort causé.

Chaque élève a le droit de vivre dans le respect et la sécurité.

Chaque élève a le devoir de prendre les moyens nécessaires afin d'assurer le respect et la sécurité des personnes qui l'entourent

Chaque personne est responsable de ses paroles et de ses gestes : lorsqu'on choisit de dire une parole ou de poser un geste, il faut en assumer les conséquences.

Voici la règle de vie à l'école Sainte Trinité-Cardinal Mercier II.

Je n'entre pas dans des chemins de violence et je sème la vie autour de moi.

Des outils te sont donnés pour mettre en œuvre cette règle

Les mots-cadeaux.

L'expression des sentiments dans des paroles de vie.

« Fais aux autres ce que tu aimes qu'on te fasse ».

Les droits et les devoirs des élèves.

Je prends du temps pour réfléchir à mes choix de vie

3.2 Voici les règles de sécurité

5 règles :

- Je marche dans les escaliers (une marche à la fois) sans bousculer les autres et en portant mon cartable.
- Je quitte l'école :
 - avec le rang.
 - avec un adulte autorisé.
 - avec une autorisation écrite.
- La violence physique volontaire est interdite !
- Dans les couloirs, je me déplace en marchant et en toute sécurité !
- Je laisse les objets de la nature (sable, cailloux, bâtons,...) au sol et les objets dangereux (ballon en cuir,..) à la maison.

Si l'enfant ne respecte pas la règle, il recevra un carton rouge, les parents seront prévenus via le journal de classe (primaire) ou le cahier de communication (maternelle) et les sanctions suivantes seront prises :

MATERNELLES	PRIMAIRES
<ol style="list-style-type: none">1. Après 3 points rouges...<ul style="list-style-type: none">- Convocation des parents par l'enseignant.2. Les 3 points rouges suivants...<ul style="list-style-type: none">- L'enfant va chez le directeur.3. Les 3 points rouges suivants...<ul style="list-style-type: none">- L'enfant est exclu de la classe et se rend dans une autre classe de l'école.	<ol style="list-style-type: none">1. Après 3 points rouges ...<ul style="list-style-type: none">- Retenue pendant 1 heure.2. Ensuite, par 3 points rouges...<ul style="list-style-type: none">- Retenue de 2 heures.- Retenue de 3 heures.- Exclusion d'1 jour dans une autre classe.- Exclusion d'1 jour dans une classe de l'école Sainte Trinité-Cardinal Mercier I.- Exclusion définitive.

3.3 Voici les règles de vie en commun

- 1) Je parle poliment et je me comporte de manière respectueuse envers les adultes et les autres enfants.
- 2) Dans mes jeux, je veille à ma sécurité et à celle des autres.
- 3) Le matériel doit rester propre et en état de fonctionnement.
- 4) Je garde les chewing-gums, les chips, les bonbons,... hors de l'école.
- 5) Je laisse les jeux de la maison à la maison et les jeux de l'école à l'école.
- 6) Je me range dès qu'il sonne.
- 7) Pendant la récréation, je joue uniquement dans la cour.
- 8) Je viens à l'école en uniforme, sans maquillage et sans piercing.
- 9) GSM, MP3,... restent éteints dans mon cartable et sont sous ma responsabilité.
- 10) Je jette mes déchets à la poubelle.

Si l'enfant ne respecte pas la règle, il recevra un carton jaune et les sanctions suivantes seront prises pour les élèves du primaire en fonction de la nature et de la gravité des faits :

- Avertissement et discussion.
- Lettre d'excuse, travail de réflexion ou de copie.
- Réparation.
- Exclusion de la classe.
- Retenue.
- Confiscation de l'objet (les parents viendront rechercher l'objet chez le titulaire ou à la direction).

Tout événement exceptionnel entraînera des sanctions exceptionnelles qui seront prises en concertation avec le titulaire, la surveillante et la direction.

4. La vie au quotidien dans notre école

4.1 Notre section maternelle

Parce que

quitter un nid protégé comme celui de sa famille pour entrer dans un monde inconnu,
apprendre à s'intégrer dans un groupe et découvrir des apprentissages nouveaux,
... constituent une étape souvent difficile mais tellement importante dans la vie d'un enfant,

4.1.1 NOTRE ECOLE MATERNELLE : présentation

Notre école maternelle s'attache à créer autour de vos petits une atmosphère d'affection, point de départ du développement de leur autonomie.

Vos enfants qui habitent en ville ressentent encore plus que d'autres un besoin de mouvement. C'est pour cela, qu'au cours d'une journée, de larges moments de détente et de jeux sont prévus, notamment dans la plaine de jeux.

Le jeu est une source d'apprentissages et de joie et, pour nous,

**VOIR VOTRE ENFANT HEUREUX
EST UNE VRAIE RECOMPENSE.**

4.1.2 Objectifs

Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur
Affirmer sa personnalité
Interagir de façon harmonieuse avec les autres
Communiquer en utilisant les ressources de la langue

Construire sa compréhension du monde
Mener à terme une activité ou un projet

4.1.3 HORAIRES:

De 8H30 à 12H et de 13H25 à 15H20 : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

De 8H30 à 11H15, mercredi.

Nous vous demandons d'arriver avant 9H00 au plus tard afin de ne pas perturber le déroulement des activités.
La grille sera fermée à cette heure-là.

4.1.4 SERVICES :

Accueil à la garderie dès 7H30.

Rangs à la sortie des classes primaires.

Repas de midi du lundi au vendredi.

Garderie tous les jours de 15H20 à 17H45 et le mercredi à partir de 11H15 à 17H45.

Pour plus d'informations pratiques, veuillez consulter la rubrique consacrée à ces services.

4.1.5 ACTIVITÉS :

Psychomotricité.

Nombreuses sorties à caractères pédagogiques, obligatoires et payantes.

Dans la mesure des possibilités, natation à partir de la 3^e maternelle.

Nous les accueillons dans nos classes dès 2,5 ans.

4.2 Notre section primaire

4.2.1 PRÉSENTATION

L'atmosphère familiale qui caractérise notre école permet à l'enfant de s'y sentir heureux et donc ainsi plus proche des enseignants qui le guident dans son apprentissage scolaire.

Une progression étudiée permet de donner à chacun un enseignement de qualité, tremplin indispensable pour le passage vers les classes supérieures,

Une bonne formation,

le respect de la personnalité,

l'apprentissage de la vie en commun,

constituent notre ligne de conduite pour faire de nos élèves des enfants **épanouis** dans notre monde moderne.

Notre volonté d'**ouvrir** notre enseignement au monde extérieur se manifeste par l'organisation d'activités d'éveil et sportives, d'activités à caractères pédagogiques, obligatoires et payantes :

journées sportives à l'ADEPS,
après-midi "ateliers",
journées d'étude en forêt,
visites de musées,
natation OBLIGATOIRE pour tous et toutes,
multisports en activités parascolaires.

4.2.2 HORAIRE

De 8H20 à 12H10 et de 13H20 à 15H20 : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
De 8H20 à 11H20, mercredi.

4.2.3 SERVICES

Accueil dès 7H30 le matin.
Rangs à la sortie des cours.
Repas de midi du lundi au vendredi :
- repas chaud (sauf le mercredi)
- repas pique-nique
Etudes, tous les jours de 15H40 à 16H40 (sauf le mercredi)
Garderies jusqu'à 17H45.

Pour plus d'informations pratiques, veuillez consulter la rubrique consacrée à ces services.

4.3 Nous pratiquons les cycles de la maternelle au primaire

4.3.1 Présentation

Comme nous le demande le décret, notre école travaille en cycles. Votre enfant traversera 4 cycles au cours de sa scolarité dans notre école. Des enfants plus jeunes sont mis au travail avec des enfants plus âgés par moments.

Quels sont les avantages du mélange d'âge ?

A certains moments de la semaine, les plus jeunes sont souvent entraînés par les aînés et les plus grands se sentent fiers d'avoir des responsabilités.

4.3.2 Le cycle 2,5 / 5

Ce cycle rassemble des enfants d'accueil (à partir de 2,5 ans), de première maternelle et deuxième maternelle.

La socialisation constitue un des objectifs prioritaires. De petites tâches quotidiennes confiées à l'enfant ponctuent son univers.

La matinée est réservée à des activités ludiques et créatives visant à se familiariser avec des matériaux, des contraintes, des lieux nouveaux.

L'après-midi est consacrée à la sieste pour les plus jeunes.

3 grands objectifs chez les plus petits :

Viser à l'autonomie de l'enfant.

Apprendre en jouant et en s'amusant.

Vivre ensemble harmonieusement en se respectant malgré nos différences.

Notre cycle par rapport au projet d'établissement :

"Ouverture à l'autre et au monde"

L'enfant change d'institutrice et de groupe d'enfants, lors des ateliers.

Nous nous ouvrons au monde extérieur avec l'organisation de diverses sorties communes : musées, théâtre, animations à l'école.

Notre cycle par rapport au projet éducatif :

"Eduquer à la démocratie en formant des citoyens"

Une charte de vie est établie dans chaque classe.

Notre cycle par rapport au projet pédagogique :

Travail en ateliers qui permet à chaque enfant de travailler à son rythme.

Les enfants ne font pas tous la même activité en même temps.

Nous réalisons des expériences scientifiques, des manipulations et la mise en structuration.

"La continuité dans les apprentissages"

Dans chaque classe les projets sont poursuivis d'année en année avec le panneau météo, l'expression des sentiments, les calendriers, la méthode LOCO et la méthode de lecture COLO, jeux de langage et de phonologie.

En 3ème maternelle, développement des compétences mathématiques en continuité avec les 1ères primaires à partir des mêmes référents.

Notre cycle par rapport au programme intégré :

De nombreuses compétences transversales sont utiles dans toutes les matières, pour toute la durée des études et même dans la vie de tous les jours. En voici quelques-unes que nous développons dès la 1^{ère} maternelle.

Se connaître et avoir confiance en soi.
Oser essayer, oser prendre des initiatives.
Accepter le changement, s'adapter.

Connaître l'autre et ses différences

S'intéresser aux autres.
Savoir écouter.
Dialoguer.
Agir avec fair-play dans le respect de soi et de ses partenaires.

S'impliquer dans la vie sociale.

Coopérer, travailler en équipe, agir collectivement dans une réalisation commune, négocier.
Comprendre les règles de vie, participer à leur élaboration, les respecter
S'engager, assumer son engagement, persévérer.

Trois groupes:

Pour nos ateliers, nous avons choisi trois disciplines différentes :

artistique,
musicale,
cognitive (jeux de société).

4.3.3 Le cycle 5 / 8

Ce cycle rassemble des enfants de 3e maternelle, de première et deuxième primaire.

Nos objectifs

Par le biais de 2 collections de livres, nous amenons les enfants vers l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

Pour favoriser la continuité, nous démarrons les méthodes dès la 3ème maternelle et nous les gardons jusqu'à la fin de la 2ème primaire.

La collection « l'île Cœur-de Palmiers » propose un ensemble d'activités qui visent la construction du sens.
A 5 ans l'enfant se prépare à la visualisation des mots qu'ils utilisent régulièrement.

A 6 ans, l'enfant lit en découvrant des histoires captivantes, proches de celles qu'il peut vivre lui-même.

A 7 ans, les albums de lecture le guideront dans l'exploitation de tout ce qui fait notre monde.

Plusieurs outils attachés à cette collection, aident les enfants à rédiger des phrases et des textes très rapidement et à corriger son orthographe.

La collection « faire des math » privilégie les activités mathématiques centrées sur :

- La recherche de sens
- La prise de conscience par l'enfant de ses propres démarches de pensées et des opérations à effectuer pour arriver à la solution.
- Le transfert des démarches dans des situations nouvelles ;
- Une organisations progressive et continue de ses démarches et de ses savoirs construits.

Se rassembler une fois par semaine pour réaliser des ateliers créatifs. Les activités cognitives développant les compétences historiques scientifiques et géographiques se font au sein de la classe et se concrétisent souvent par une visite à l'extérieur de l'école en cycle 5/8.

Travail à domicile

Des activités de fixation d'apprentissages en rapport avec notre projet d'établissement sont proposées en français et en mathématique.

La lecture tient une place essentielle.

4.3.4 Le cycle 8 / 10

Ce cycle regroupe des enfants de 3e et de 4e primaire.

Nos objectifs

- Le travail s'organise autour de différents projets déterminés par les enfants et leurs titulaires.
- Les apprentissages de base étant construits, les élèves apprennent à développer et utiliser leurs connaissances pour s'informer, communiquer, poser un regard mathématique, artistique, scientifique sur le monde qui les entoure.
- L'ouverture au monde et aux autres est favorisée par le travail de groupes, par des visites de musées, par des rencontres avec des personnes extérieures et le voyage à Paris pour les quatrièmes.
- La méthode de lecture se poursuit ainsi que celle de mathématique.
- Les enfants doivent s'adapter à différents enseignants.

Travail à domicile

La lecture constitue toujours l'essentiel du travail. Les apprentissages non acquis sont renforcés par des petits travaux de mémorisation, d'entraînement, de recherche...

4.3.5 Le cycle 10/12

Pour les élèves de 5^e et de 6^e, il constitue la dernière étape de l'école primaire.

Nos objectifs

- Permettre une meilleure continuité dans les apprentissages et une approche plus douce des études dans le secondaire grâce aux cours spécifiques et la tenue du journal de classe.
 - Construire des démarches de recherche et de travail avec les enfants.
 - Amener chaque enfant à se responsabiliser dans son travail, afin de devenir autonome dans celui-ci, dans les démarches d'apprentissage,
 - Conduire chacun au maximum de ses compétences.
- Une information sur la vie affective et sexuelle, les dépendances à l'alcool et au tabac, est assurée par l'infirmière de l'école.

Travail à domicile

Un investissement des élèves est nécessaire à ce niveau quant à l'étude, la tenue du journal de classe, la recherche, la production de travaux, les exercices de renforcement et la lecture d'un certain nombre de livres. Les élèves sont invités à programmer leur travail suivant l'horaire des cours

Le travail journalier, les évaluations en cours d'année et l'examen en fin de 6^{ème} primaire font partie de la première étape certificative de l'enseignement obligatoire et aboutiront à la délivrance du CEB (Certificat d'Etude de Base).

C'est le conseil de classe constitué des enseignants du cycle et de la direction qui en déterminent l'obtention.

4.3.6 Règles communes à toutes les classes

- Obligation d'utiliser les toilettes correctement.
- Obligation de faire signer chaque jour son journal de classe.
- Obligation de faire signer les évaluations et le bulletin.
- Obligation de remettre ses travaux à temps.
- Obligation d'avoir mon matériel en ordre.

4.4 Cours et activités scolaires

4.4.1 Français :

Dans notre vie quotidienne, nous sommes confrontés avec différents types et genre d'écrits. Par le biais des cours de langue française, nous abordons et travaillons un grand nombre d'entre eux.

Objectifs du cours :

- Lire et écrire des textes pour communiquer
- Lire des textes pour comprendre les autres et imaginer
- Comprendre les messages oraux et communiquer
- S'exprimer de façon diversifiée

Ces objectifs se développent en relation avec l'acquisition des savoirs relatifs aux différentes compétences :

- savoir – lire
- savoir – écrire
- savoir – parler,
- savoir – écouter

Durant l'année scolaire, l'enfant sera amené par la lecture de diverses œuvres littéraires à affiner son vocabulaire, sa compréhension et ses perceptions morphologiques et syntaxiques.

4.4.2 Mathématique

Notre façon de vivre et notre environnement sont marqués par la science et la technologie qui comptent parmi les manifestations les plus révélatrices du genre humain.

Elles n'auraient pu atteindre le niveau qu'elles connaissent sans l'apport de la mathématique.
D'innombrables situations nous obligent à décoder l'information chiffrée, à estimer, à calculer et à mesurer toutes les opérations qui font partie de l'univers mathématique.
D'où l'importance de développer le regard mathématique sur le quotidien, d'exercer sa pensée mathématique et de les exprimer dans un langage mathématique

Objectifs du cours :

- Résoudre une situation problème mathématique
- Raisonnement à l'aide de concepts et de processus mathématiques
- Communiquer à l'aide du langage mathématique

Ces trois objectifs se développent en relation étroite avec l'acquisition des savoirs relatifs aux 4 compétences suivantes :

- Savoir calculer,
- savoir mesurer,
- savoir se situer dans l'espace,
- savoir établir des liens logiques.

L'introduction d'une dimension historique dans l'enseignement des mathématiques est une occasion pour les élèves de percevoir l'évolution, le sens et l'utilité de cette discipline.

4.4.3 Néerlandais :

Dès la 3^{ème} primaire, les enfants ont 3 heures de néerlandais par semaine. Elles sont consacrées à la découverte de la langue et à l'acquisition d'un vocabulaire de base.

Au cycle 10/12, 5 heures de néerlandais permettent aux enfants de tenir de petites conversations et d'augmenter leur vocabulaire dans les champs thématiques suivants : l'identification (nom, adresse, pays, ...), la famille (composition, liens de parenté, professions...), le logement(domicile, plan, rue...), l'école et la classe, les vêtements essentiels, la nourriture et les boissons, les parties du corps, la santé et l'hygiène, les loisirs, la météo, les services....

Ce cours est basé essentiellement sur l'oralité, l'écoute et la compréhension du vocabulaire découvert. Ces activités se travaillent par le biais de livres/livrets lus et travaillés en classe.

4.4.4 Religion :

C'est bien un cours de religion qui est donné. Des connaissances de l'Ancien et du Nouveau Testament doivent être acquises. C'est sur ces connaissances que portent les évaluations. Un échec en religion peut entraîner du travail supplémentaire. La découverte de la foi chrétienne et de ses traditions est proposée intellectuellement aux enfants dans le plus grand respect de leurs propres convictions.

Tout élève de notre institut doit participer à ce cours.

Les différentes étapes de la vie religieuse (première communion, profession de foi, confirmation) sont directement préparées en paroisse.

4.4.5 Education sportive :

Deux heures de gymnastique ou de sport sont données par semaine à chaque classe du primaire.

Les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires. Une justification écrite des parents est nécessaire pour une absence à ce cours. Si cela se prolonge, nous vous demanderons un certificat médical. Même si l'enfant ne participe pas au cours, sa présence y est obligatoire.

Psychomotricité : Dès la classe d'accueil, et durant les 3 années de maternelle, les enfants ont une à deux heures de psychomotricité par semaine. Ce cours est donné par une psychomotricienne, spécialement formée pour cette discipline et qui a également un diplôme d'institutrice maternelle. Le développement moteur est essentiel chez le jeune enfant qui vit encore essentiellement ses apprentissages par le corps.

Objectifs

Une meilleure coordination entre la volonté de faire bouger le corps et le mouvement lui-même. En effet, chez le jeune enfant en croissance, le développement de la musculature peut être plus rapide que celui des centres nerveux. Il est donc nécessaire d'aider l'enfant à mieux contrôler ses muscles et ses mouvements ; distinguer sa gauche de sa droite, à décider de marcher de courir ou de s'arrêter, à dessiner un carré, un triangle ou un rond, à juxtaposer des objets ou à les superposer, à jeter une balle et à la rattraper, à faire des gestes avec ou sans rythme, en parlant, en chantant...

4.4.6 Sorties et visites ou animations extérieures durant le temps scolaire :

Selon les projets ou thèmes abordés en classe durant l'année, différentes visites ou animations à l'école ou extérieures seront proposées aux enfants. Ces sorties ont toujours un but pédagogique, qu'il soit culturel, artistique, sportif et parfois même ludique. Ces sorties sont obligatoires étant donné qu'elles s'insèrent dans notre projet d'établissement.

Vous serez toujours avertis à l'avance et le montant de la visite vous sera facturé en fin de mois. Nous tâcherons toujours de rester dans un budget raisonnable.

4.4.7 Classes de découvertes :

A plusieurs reprises durant sa scolarité, votre enfant devra participer à des classes de découverte. Dans le cycle 5/8, il partira une fois en classe de ferme. Dans le cycle 8/10, à Paris et dans le cycle 10/12, l'accent sera mis sur le sport et la découverte de la langue. Il ne s'agit pas de vacances mais bien d'école en extérieur. Durant ces quelques jours, on continue à apprendre mais autrement et d'autres choses.

Ces séjours sont très enrichissants pour les enfants qui y découvrent souvent un mode de vie qu'ils ne connaissent pas.

Les enfants apprennent à se connaître, le groupe se solidifie. Il faut apprendre à vivre ensemble, tant au niveau des repas, que du repos et des activités. Bref, c'est un réel apprentissage à la vie en société. La relation avec les enseignants est enrichissante et différente de celle qu'ils peuvent connaître à l'école.

Sans compter l'énorme bénéfice éducatif qu'ils en retireront. De nombreuses activités sont proposées aux enfants. Ils en garderont généralement un souvenir impérissable et auront un tas de choses à vous raconter à leur retour.

4.4.8 La bibliothèque :

Notre école possède sa bibliothèque.

En maternelle, les enfants se rendent environ une fois par mois à la bibliothèque. Ils y écoutent une histoire et repartent ensuite en classe avec quelques livres en prêt.

En primaire, chaque mois, les enfants ramènent chacun un livre, de leur choix, à la maison. Ils apprennent ainsi le respect du livre.

Il est important que l'enfant se familiarise avec les livres. Il s'introduit ainsi dans le monde de la littérature, il augmente ses connaissances, partage d'autres cultures et y trouvera plaisir...

4.4.9 Activités organisées en parascolaire:

Toutes les activités parascolaires ont lieu en dehors des heures de cours, sont facultatives et payantes. Ces activités sont données à l'école Sainte Trinité-Cardinal Mercier I, 105 av. de la Couronne, 1050 Ixelles.

Psychomotricité : pour les enfants de 3 à 5 ans, ce cours est organisé le mercredi de 14 à 16H.

Multisports : de 6 à 12 ans Deux groupes de niveaux sont organisés le mercredi de 14 à 16H.

4.4.10 Sorties et entrées dans l'école

L'entrée se fait le matin par la chaussée de Boondaël qui donne accès à la cour de récréation. Les enfants sont accueillis dès 7h30 soit dans la cour soit dans une classe au rez-de-chaussée.

Les parents attendent la sortie des enfants dès 15h25.

Pour rappel, aucun enfant ne peut quitter l'école si l'enseignant n'en a pas donné l'autorisation.

Les enfants de maternelles

- Dès 8H05, ils vont à la garderie à la salle d'accueil, où nous vous demandons de les déposer.
- Aucun enfant ne peut rester dans les couloirs ni seul, ni avec ses parents.
- Les mamans confient leur enfant à la surveillante et n'attendent plus sous le préau ou dans le couloir l'arrivée des institutrices. Parler avec l'enseignante qui est seule avec les enfants le matin met le groupe d'élèves en danger.
- Il est demandé aux enfants de maternelles d'être là avant 9H00

Les enfants de primaires

vont dans la cour sauf en cas de mauvais temps ; ils restent alors sous le préau.

Les parents conduisent leur enfant dans la cour. Au son de la cloche à 8h25, ils quitteront l'école.

Les enfants du primaire doivent être là pour 8H20. Les cours débutent dès 8H30

- **Pendant le temps de midi**, les enfants qui rentrent manger à la maison peuvent attendre leurs parents devant la grille ou avec autorisation, retournent dîner chez eux. Ils doivent être revenus pour 13H20.
- 15H20, la sortie des primaires se fait par la grille de l'école.
- Pour les enfants qui vont à l'étude, nous vous demandons de ne pas venir perturber celle-ci et de ne venir chercher votre enfant qu'à 16H45.

4.5 Services

L'inscription à ces services est obligatoire et est valable pour un mois et non plus au jour le jour. Un changement éventuel doit être communiqué au moyen du formulaire orange (demande de modification) mis à votre disposition à la direction. Une feuille récapitulative des montants vous sera communiquée.

4.5.1 Repas et surveillances de midi

3 possibilités vous sont offertes :

Soit votre enfant rentre manger à la maison : cela ne vous coûte rien.

Soit votre enfant reste à l'école et mange son pique-nique apporté de la maison.

Le forfait mensuel est de 12 € (frais de surveillance, de nettoyage, de chauffage), le potage lui est offert.

Soit votre enfant mange le dîner chaud servi à l'école qui comprend un potage, un plat consistant et un dessert.

Le montant est de 3 € pour les enfants de maternelles.

Le montant est de 3,40 € pour les enfants de primaires.

Ces montants vous seront facturés par mois en forfait et non plus à la présence ; sauf certificat médical + de 5 jours consécutifs.

4.5.2 Garderies et études dirigées

Pour les enfants de maternelles:

La garderie a lieu de 16H à 17H le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Prix : 1,75 € / jour.

De 16H à 17H30

Prix : 2.25 € / jour

De 16H à 17H45

Prix : 2.75 € / jour

Le mercredi après-midi, de 12H10 à 17H. Prix : 4.5 € / jour

Le mercredi après-midi, de 12H10 à 13H30. Prix : 1 € / jour.

Les parents récupèrent leur enfant soit à la salle d'accueil soit dans la cour (si le temps le permet).

Pour les enfants de primaires:

Etude surveillée:

De 15H40 à 16H40 le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Prix : 1.75 € / jour

Etude occasionnelle : 2 €

Etude dirigée:

De 15H40 à 16H40 le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Prix : 2.75€ / jour

Etude occasionnelle : 3 €

Garderie :

De 16H à 17H le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Prix : 1.75 € / jour

Le mercredi après-midi, de 12H10 à 13H30. Prix : 1 € / jour.

Le mercredi après-midi, de 12H10 à 17H. Prix : 4.5 € / jour.

Garderie complémentaire :

De 17H à 17H30 Prix : 0.5 € / jour

De 17H à 17H45 Prix : 1 € / jour

Les parents qui ont des enfants à l'étude peuvent les reprendre à 16H45. Ils attendent dans la cour. En aucun cas, ils ne sont autorisés à aller dans les salles d'étude avant la fin de celle-ci.

Ces montants vous seront facturés par mois en forfait et non plus à la présence ; sauf certificat médical + de 5 jours consécutifs

Garderie pendant les congés scolaires

Il y a une garderie payante, pendant les congés scolaires, à l'avenue de la Couronne.

Une garderie payante est organisée sur le site de la Couronne lors des journées de formation obligatoire des enseignants. L'inscription des enfants est obligatoire. Vous recevrez du courrier vous informant des modalités de fonctionnement de celle-ci..

Toute étude ou garderie entamée doit être payée dans son intégralité.

La garderie est réservée uniquement aux enfants dont les parents travaillent tous les deux.

4.5.3 INSCRIPTIONS aux services

Les inscriptions aux services sont enregistrées pour TOUTE l'année scolaire mais peuvent être adaptées chaque mois. Toute modification doit être demandée au moins 5 jours avant le début du mois concerné au moyen du formulaire orange (demande de modification). Vous pouvez vous la procurer à la direction..

L'inscription entraîne automatiquement l'acceptation des conditions. L'école se réserve le droit d'accepter ou de refuser les inscriptions.

4.5.4 FACTURATION et modalités de paiement

Une note de frais est établie au début de chaque mois en fonction des inscriptions enregistrées et reprend aussi la participation aux frais administratifs (forfait mensuel pour tous les élèves).

A la fin de chaque trimestre, il est tenu compte des absences signalées pour les activités scolaires, les journées pédagogiques, les voyages scolaires.

Chaque mois, les parents sont invités à utiliser le formulaire de virement (avec référence structurée) joint à la note de frais. En fin de trimestre, le décompte selon la liste de présence vous sera facturé.

Nous vous demandons de veiller tout particulièrement à respecter les délais de paiement demandés.

En cas de retard important,

**les élèves seront exclus des services et des activités payantes extrascolaires,
des frais de retard seront portés en compte.**

Attention ! Les enfants ne peuvent pas participer aux activités scolaires payantes si les montants des services et activités ne sont pas honorés.

4.5.5 ABSENCES aux services

(signalées par un CERTIFICAT MEDICAL)

REPAS CHAUDS : Remboursement partiel pour les 5 premiers jours consécutifs.
Remboursement intégral à partir du 6^e jour consécutif.

PIQUE-NIQUE : pas de remboursement.

ETUDE/GARDERIE : pas de remboursement.

Si l'enfant est inscrit à l'étude et qu'aucune modification n'a été signalée en début de mois, l'étude sera facturée. L'absence à l'étude doit être justifiée par écrit. Dans le cas où cet écrit n'a pas été présenté au titulaire, par sécurité, l'enfant restera à l'étude.

Les remboursements éventuels sont déduits à la fin du TRIMESTRE.

4.5.6 SERVICES OCCASIONNELS

Les élèves peuvent bénéficier occasionnellement des services repas (pique-nique uniquement), études et garderies.

ATTENTION : cette possibilité doit rester une solution de
DÉPANNAGE.

4.5.7 Sécurité et Assurances

Sécurité

Des exercices d'évacuation sont régulièrement programmés et réalisés sous le contrôle de la direction de l'école et en collaboration avec le responsable de la sécurité.

Assurances

Tout élève est couvert par une assurance contre les accidents, selon un contrat-type en vigueur dans l'Enseignement Libre. Cette assurance s'étend à toutes les activités scolaires organisées par l'école et sur le chemin de l'école (= le chemin le plus DIRECT entre le domicile de l'enfant et l'école).

Les accidents causés aux tiers sur le chemin de l'école NE SONT PAS couverts, de même que les dégâts matériels survenus à l'école (bris de lunettes, déchirures aux vêtements, perte ou détérioration d'objets, vols...)

Les bris de vitres causés par un enfant ne sont plus couverts par la franchise légale. Leur remplacement sera mis à charge de sa famille au prix coûtant des fournitures nécessaires pour autant que ce coût reste inférieur ou égal à la franchise légale.

En cas d'accident

4 documents sont remis aux parents :

- 2 déclarations d'accident.
- 1 certificat médical.
- 1 relevé des débours.

Les parents

font compléter le certificat médical par le médecin de leur choix,
envoient la déclaration d'accident et le certificat médical le plus rapidement possible à :

DESSEILLE
Bd Louis Schmidt, 5
1040 Bruxelles
Tel: 02/738 03 90

paient toutes les notes (médecin, pharmacien, ambulance...)
se font rembourser par leur mutuelle,
complètent le relevé des débours,
envoient ce document à l'adresse ci-dessus.

En cas d'accident, les parents seront prévenus au plus tôt, pour autant que l'école puisse les joindre aux numéros communiqués en début d'année. En cas de nécessité et dans la mesure du possible, l'enfant sera conduit par nos soins à l'hôpital le plus proche où sa famille le reprendra dans les meilleurs délais. Si l'infirmière est présente dans l'école, elle prendra le blessé en charge.

Dans le cas de décisions indispensables et le non-contact avec les parents, en accord avec les médecins, la direction ou son remplaçant prendra la décision la plus judicieuse pour sauver l'enfant.

4.5.8 Fancy-fair

Chaque année, nous organisons une fancy-fair.

Les enfants ont la fierté de montrer leur travail. Cette fête à l'école aide à nouer les contacts avec les parents, nous soutient financièrement et favorise la confiance en soi des élèves.

Nous espérons vous y voir nombreux.

Le comité des fêtes est composé de bénévoles, amis de l'école, de professeurs. Il nous manque des parents. Sa mission est d'épauler la direction dans l'organisation d'une telle manifestation où se retrouvent tous les acteurs de l'école.

Ses décisions sont entérinées par la direction de l'école qui en assure la responsabilité finale.

Si vous aussi, vous souhaitez faire partie de cette équipe, venez nous rejoindre. Il suffit d'en faire part à l'accueil.

4.5.9 P.M.S

Vous vous posez certaines questions au sujet de votre enfant et de sa scolarité ?

- Peut-il commencer l'école primaire à 5 ans ?
- Qu'est-ce qu'un conseil de classe ?
- Peut-il doubler une classe en primaire ?
- Devrait-il suivre un enseignement individualisé ?
- Notre enfant est-il trop nerveux ou passif ?
- Comment choisir une école secondaire ?
- Comment fonctionne l'enseignement secondaire ?
- Comment choisir des études supérieures ?

Le centre P.M.S., peut vous aider à y répondre et se propose de réfléchir avec vous à ces questions. **A tout moment de la scolarité de l'enfant.**

Des personnes, tenues au secret professionnel, travaillant en équipe composée d'un psychologue, d'une assistante sociale et d'une infirmière, sont à votre disposition pour s'efforcer de lever les obstacles éventuels à la réussite scolaire ou à l'épanouissement de votre enfant.

Avec votre autorisation, notre équipe P.M.S. peut réaliser les actions suivantes:

- Entretien avec les enfants.
- Entretien avec les parents.
- Examen à l'aide de tests collectifs ou individuels.
- Rencontrer les enseignants.
- Etablir un suivi d'une rééducation.
- Observer les élèves en classe.
- Informé sur les études.
- ...

Vous pouvez prendre contact avec les personnes suivantes :

Mme Gabriel, directrice du centre P.M.S Bruxelles-Sud
Melle Séverine Porta, psychologue
Melle Caroline Gaban , assistante sociale

rue de Dinant, 39 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/ 344 57 54

Une brochure se trouve à votre disposition à la direction de l'école.

4.5.10 Infirmière et santé à l'école

Le service de promotion de la santé à l'école effectue des bilans de santé, le dépistage et la prophylaxie des maladies transmissibles.

Les examens médicaux seront organisés comme suit :

En maternelle

1^e année : examen partiel : vue, ouïe, développement, poids, taille.

3^e année : examen clinique complet, une évaluation neuro-motrice et un repérage des troubles éventuels du langage.

En primaire

2^e et 6^e primaire : examen clinique complet

4^e année : examen de la vue

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage vous sera proposé en 2^e et 6^e primaire.

Vous pouvez contacter le

SERVICE PSE LIBRE D'IXELLES
rue de la Crèche, 6 – 1050 Bruxelles
Tel : 02/512 16 42 – 02/ 512 07 01

Médecin : Dr COULON

Infirmière : Mme Béatrice Wouters est présente le mardi et le jeudi.

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner un médicament, quel qu'il soit, à votre enfant. Un traitement de longue durée et indispensable sera administré uniquement avec appui d'un certificat médical indiquant clairement les quantités et le dosage à administrer à **votre** enfant.

5. Informations pratiques

5.1 Comment nous contacter ?

5.1.1 Le Pouvoir Organisateur (P. O.) est constitué en ASBL qui assume la responsabilité :

du projet éducatif,
du budget,
des relations extérieures.

Il confie la gestion de l'établissement scolaire à la direction qui dirige l'équipe éducative et assure l'organisation journalière de l'établissement.

Toute correspondance avec le Pouvoir Organisateur peut aussi être envoyée au secrétariat de l'école.

Le Président du PO : Mr Marc Bertrand
Rue Moris, 19
1060 Saint-Gilles

5.1.2 Direction : M. Burani D.

Si vous souhaitez rencontrer la direction, il est préférable de **prendre un rendez-vous**.

5.1.3 Secrétariat – Comptabilité : Mme Bennaghmouch

Présente le vendredi matin à 8H30 ou sur rendez-vous.

Quelques numéros de téléphone et adresses utiles :

Ecole Sainte Trinité – Cardinal Mercier I

Av. de la Couronne, 105

1050 Ixelles

Tél : 02/648.55.33

Fax : 02/649.51.98

Mail : st.trinite@skynet.be

Ecole Sainte Trinité – Cardinal Mercier II

Rue du Nid, 8

1050 Ixelles

Tél : 02/648.62.80

Fax : 02/640.50.24

Mail : trinite.nid@skynet.be

5.1.4 Les enseignants

Les enseignants sont présents à la salle des professeurs, tous les jours au matin pour des petites communications.

Si vous souhaitez demander une rencontre plus importante, il faut prendre rendez-vous avec l'enseignant. Il est préférable de le faire par le biais du journal de classe ou de la farde de communication. Le professeur fixera un rendez-vous à sa meilleure convenance et avec votre accord. Nous vous demandons de ne pas monopoliser les enseignants pendant les heures de cours ou de rangs.

Afin de favoriser le contact entre parents et enseignants, une réunion de parents collective est organisée en début d'année scolaire. Celle-ci rassemble les parents et l'enseignant d'une même classe. Vous aurez l'occasion de lui poser toutes les questions concernant l'organisation et la gestion de la vie de la classe.

Des réunions individuelles auront lieu fin décembre et fin juin. Afin de mieux aborder les difficultés éventuelles rencontrées par votre enfant en particulier.

5.2 Inscriptions

L'élève est inscrit pour une année scolaire. Chaque année, après les vacances de Pâques, la demande d'inscription sera renouvelée.

Les inscriptions ont lieu dès le mois de février sur rendez-vous.

Début juillet et fin août de 14H à 17H sans rendez-vous nécessairement.

En dehors de ces moments, il faut prendre un rendez-vous.

Lors de l'inscription, différents documents vous seront demandés:

La carte d'identité de l'enfant.

Les cartes d'identité des deux parents.

Passeports s'il y a lieu.

La carte SIS de l'enfant.

Une composition de ménage que vous obtiendrez auprès de votre maison communale.

Si l'enfant était inscrit dans une école primaire précédemment, son bulletin.

Pour les inscriptions en section primaire, un test d'entrée sera effectué afin de vérifier si l'enfant est capable de suivre les cours dans l'année prévue initialement.

5.3 L'uniforme

Pas d'uniforme **en maternelle**.

L'uniforme est obligatoire en section **primaire** dans notre école.

Quel est, selon nous, l'intérêt d'imposer un uniforme ? Plusieurs raisons nous poussent à ce choix.

Une tenue correcte permet de montrer un certain respect des autres.

Pas de distinction sociale entre les élèves.

Pas de jalousie vis-à-vis des dernières marques à la mode.

Pas d'excentricité ou de tenues inadaptées.

De quoi doit se composer cet uniforme ?

Un chemisier, chemise ou polo avec col, bleu clair.

Une jupe ou un pantalon bleu marine (pas de jeans, de mini-jupe ni de training).

Pull, gilet ou sweat-shirt bleu marine.

Souliers (pas de baskets).

Pour l'éducation physique: tee-shirt blanc (vendu à l'école 7,50 €), short bleu marine et sandales de gymnastique.

Aucune marque n'est imposée.

Les vêtements sont simples sans excentricité de marque, d'impression, ni de relief.

Ils sont propres et de présentation soignée.

Aucun signe religieux ostentatoire ne peut être présent.

Les élèves ne porteront rien sur la tête (casquette, foulard...). Seuls sont autorisés en période hivernale, cagoule et bonnet. Les boucles d'oreilles pour les garçons, le piercing, les mèches de cheveux colorées, les coiffures excentriques, le maquillage et les bijoux sont également interdits.

Tout enfant ne se trouvant pas en uniforme aura d'abord un avertissement.

A la 2^e remarque copiera le règlement et à la 3^e fois, les parents seront invités à venir reprendre l'enfant pour nous le ramener en uniforme.

Chers Parents, n'oubliez pas de marquer tous les vêtements de vos enfants.

Tout acte de racket entre enfants sera immédiatement sanctionné

5.4 Les rangs

En début d'année scolaire, les parents sont invités à remplir un document précisant si l'enfant prend un rang ou si on vient le chercher ainsi que le nom des personnes autorisées à venir reprendre l'enfant.

Toute modification à ce qui a été décidé en début d'année doit être signalée PAR ÉCRIT au titulaire de classe et à la direction.

Aux sorties, l'école assure la surveillance de rangs qui vont vers :

- la rue Gray
- la rue Borrens
- la place Flagey

IMPORTANT :

Les enfants que les parents ne seraient pas venus rechercher seront dirigés vers les études et garderies.

Une participation financière sera réclamée aux parents.

Seuls les enfants que les parents viennent chercher sont dispensés des rangs.

Après dislocation du rang, l'école décline toute responsabilité pour les enfants qui restent traîner en route ou qui ne se trouvent pas sur le chemin de l'école. (voir "ASSURANCES")

Le règlement de l'école est toujours d'application dans les rangs.

Il est donc demandé aux élèves une tenue irréprochable en rue. Des élèves ne se tenant pas correctement risquent d'être sanctionnés.

5.5 Les absences

5.5.1 Pour la section maternelle

Il est important que les enfants soient réguliers dans leur présence en classe.

Au moins chaque matin pour les petits d'accueil et première maternelle, afin de permettre une bonne intégration de l'enfant.

L'école maternelle n'est pas une garderie mais bien un lieu d'apprentissage.

Toute absence de l'enfant doit être signalée le plus rapidement possible, soit au professeur, soit à la direction (tél.: 02/648.62.80).

5.5.2 Pour la section primaire

A partir de 6 ans, donc généralement de la première année primaire

Selon la loi, l'enseignement est obligatoire.

L'école doit pouvoir justifier à tout moment l'absence d'un élève.

Les absences doivent donc **toujours** être justifiées **par écrit**.

Pour une absence de moins de 3 jours, un mot des parents suffit.

Ce mot doit être sur papier libre et non écrit sur une page du journal de classe.

A partir du 3^e jour d'absence, un certificat médical est obligatoire.

En cas de maladie contagieuse sérieuse, nous vous demandons d'avertir l'école au plus vite afin d'éviter toute propagation de la maladie et de pouvoir en avertir les autres parents.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons avec insistance, d'éviter les rendez-vous médicaux pendant les heures de cours afin que l'enfant ne rate pas ce qui se vit en classe pendant son absence.

Les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires.

Une justification écrite des parents est nécessaire pour une absence à ces cours.

Si cela se prolonge, nous vous demanderons un certificat médical.

Même si l'enfant ne participe pas au cours, sa présence y est obligatoire.

Il est interdit d'anticiper ou de prolonger les congés scolaires.

Ces absences à la veille ou au retour d'un congé scolaire seront signalées d'office à l'inspection scolaire qui prendra les mesures nécessaires.

Selon la Loi, les motifs de convenances familiales ne seront pas pris en considération.

Lettre à mes parents . . .

Maman, Papa,

*Ne me laissez pas croire
que mes désirs sont tout puissants.*

Maman, Papa,

*C'est important pour moi,
prenez le risque de me frustrer
et de me faire de la peine,
en refusant certaines de mes demandes*

Maman, Papa,

*C'est important pour moi
que vous sachiez dire non,
que vous ne me laissiez pas croire,
que vous pouvez être tout pour moi,
que je peux être tout pour vous.*

Maman, Papa,

*Surtout entendez mes désirs
mais n'y répondez pas tout de suite.
en les satisfaisant trop vite. . .
vous risquez de les assassiner.
Confirmez-moi que j'en ai,
qu'ils sont recevables et irrecevables,
mais ne les prenez pas en charge à ma
place.*

Maman, Papa,

*s'il vous plaît,
ne revenez pas trop vite sur un refus,
ne vous déjugez pas,
pour que je puisse découvrir ainsi mes
limites
et avoir des repères clairs.*

Maman, Papa,

*même si je tente de vous séduire, résistez.
même si je vous agresse parfois, ne me
rejetez pas.*

*C'est comme cela que je pourrai . . .
grandir*